

Compte administratif 61.

Le Conseil municipal, après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1961 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par le Maire, accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Séchant Alexandre, maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 1961, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en admettant que les dépenses justifiées ou utiles; Procédant au règlement définitif du budget de 1961, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires, et du budget annexes.

n°	Subdivision	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
		Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
85	S. ordinaire		12 309,69	66 407,97	81 279,64		27 181,36
06	S. extraordinaires		178 838,46	159 614,27	106 914,31		126 138,50
	Totaux		191 148,15	226 022,24	188 193,95		153 319,86

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Arrête à la somme totale de 124 537,22 NF le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées, qui doivent être repris au budget supplémentaire de l'exercice 1962.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 1961, définitivement closes et les crédits annulés.